

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

INSERTIONS: Annonces: la ligne... 20 c.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

BOURSE DE PARIS DU 1^{er} MAI 1878

Table with 2 columns: Valeurs and Cours du jour. Lists various securities and their prices.

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, 176, rue du Collège, à Roubaix

BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 1^{er} Mai. Table with 2 columns: Valeurs and Cours.

Service particulier du Journal de Roubaix. Table with 2 columns: Actions and Cours.

DÉPÊCHES COMMERCIALES New-York, 1^{er} mai. Change sur Londres, 4.86 1/2; change sur Paris, 5.13 1/2.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et G., représentés à Roubaix par M. Balleux-Crombez: Havre, 1^{er} mai. Ventes: 500 balles, marché inchangé.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 2 MAI 1878.

LA CIRCASSIENNE

PAR LOUIS ENAULT LXXXIII (SUITE) Au bout d'une heure de voyage, on arriva sur les rives du Bosphore, éclairées en ce moment par les lueurs des premières étoiles.

ROUBAIX, le 1^{er} MAI 1878

Bulletin du jour

La journée parlementaire d'hier a été fort calme. A la Chambre on a invalidé M. Rœderer; au Sénat on a examiné en première lecture la loi relative à l'état-major.

Depuis le 14 octobre, 41 élections législatives ont eu lieu: 36 par le fait d'invalidations, 5 à la suite de décès ou démission.

Enfin, sept collèges électoraux sont convoqués pour dimanche, à l'effet de pourvoir aux sièges rendus vacants par le décès de M. Joret-Deslozières et par six invalidations.

Des 36 députés invalidés, 4 seulement, ont été réélus, ce sont MM. Cornbes dans le Tarn; Michaut, dans la Meurthe-et-Moselle; Charlemagne, dans l'Indre, et La Rochefoucauld dans la Sarthe.

La majorité, qui comptait au lendemain du 14 octobre 322 députés, en compte aujourd'hui 353.

Les nouvelles les plus contradictoires circulent sur le sujet des affaires d'Orient.

A côté du courant pessimiste qui a toujours une grande majorité, il y a à signaler des renseignements moins défavorables qu'il ne convient pas de passer sous silence.

Abdallah n'avait pas encore mis pied à terre qu'une sorte de petite page, gros comme le poing, s'éleva, mine éveillée, vêtue d'une veste rouge toute garnie d'or, se détacha de la porte du télé, près de laquelle on l'avait placée en observation, et s'approchant du marchand d'esclaves.

par l'échec éprouvé par les financiers qui avaient été chargés de contracter un gros emprunt russe en Occident.

Il est vrai que cet échec a été complet et qu'au lieu du milliard de francs demandé, on n'a pu obtenir qu'un appoint relativement insignifiant de 50 à 60 millions promis par des maisons de second ordre d'Amsterdam et de Berlin.

L'Empereur Alexandre, dit la même dépêche, s'est ému également de l'énergie déployée par l'Angleterre et des énormes préparatifs de guerre faits par les Anglais; il ne s'attendait pas, paraît-il, à voir le gouvernement de la Reine se résoudre à en appeler aux armes pour appuyer ses protestations.

Une autre dépêche prétend que le cabinet russe vient d'offrir à Berlin, à Vienne et à Londres, de faire les plus larges concessions sur le fond du traité de San Stefano, à la condition que l'Angleterre abandonnerait une formule inacceptable pour l'opinion publique en Russie.

On voit que les renseignements optimistes qui circulent sont assez fantaisistes. Il est évident que le Czar est trop humain pour désirer la guerre et qu'il fera tous ses efforts pour l'éviter.

La Russie est dans un cercle vicieux dont elle aura beaucoup de peine à sortir autrement que par une guerre. Aussi, fait-elle les plus grands efforts pour se préparer à tout événement et la levée en masse qui vient d'être ordonnée, fournira encore 300,000 hommes qui seront dirigés vers le Sud.

Les nouvelles d'Angleterre sont loin d'être aussi pacifiques que celles de Berlin. Nous avons d'abord un discours de M. Hardy, ministre de la marine, qui, dans une réunion, a déclaré que le traité de San Stefano était une source de conflits pour le présent et pour l'avenir, et qu'il ne contenait pas un seul élément de paix durable.

On assure, d'après une dépêche de Vienne, que l'Autriche aurait proposé la réunion d'un congrès à Londres. Mais si cette éventualité se réalisait, on ne croit pas que cette satisfaction d'amour-propre fut de nature à amener le gouvernement britannique à transiger sur les questions les plus sérieuses.

SENAT

Présidence de M. d'Audiffret-Pasquier Séance du 30 avril 1878

La séance est ouverte à 3 heures 15 min. M. le général Borel, ministre de la guerre, dépose un projet de loi relatif au cumul de la solde militaire avec les traitements ou les pensions militaires de retraite pour les militaires de la réserve de l'armée territoriale appelés en temps de paix pour les exercices ou manœuvres.

L'urgence demandée par le ministre est déclarée. Le Sénat adopte plusieurs projets

portant ouverture de crédits à différents ministères. Il continue ensuite la première délibération sur le projet de loi relatif au service d'état-major.

L'article 1^{er} du nouveau projet n'est que la reproduction de l'amendement du général Billot, adopté par le Sénat.

Sur l'article 2, M. le général Loysel développe un amendement supprimant les mots: «Le service de l'état-major a pour mission de rendre compte de l'exécution des ordres transmis.»

Cet amendement est adopté après deux épreuves doutes.

La Chambre n'étant plus en nombre, renvoie le vote à jeudi.

LÉTTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 30 avril 1878.

Dans les régions officielles comme dans le monde parlementaire, on est exclusivement préoccupé par les détails de la cérémonie de demain. Tout semble arrangé et cependant bien des choses ne sont pas jusqu'à présent réglées.

M. le général Loysel demande le renvoi à demain. Le renvoi est repoussé. Les autres articles sont adoptés. Le Sénat s'ajourne à jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 avril 1878

Présidence de M. J. Grévy. La séance est ouverte à 2 heures 30.

M. le président donne communication à la Chambre d'une dépêche par laquelle M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce fait connaître les dispositions adoptées pour la participation du Sénat et de la Chambre des députés à la cérémonie d'inauguration de l'Exposition universelle.

M. Proust demande la mise en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance de la proposition relative aux officiers. (Assentiment.)

M. le ministre des finances dépose au nom de M. le ministre des affaires étrangères un projet de loi portant approbation d'une convention postale entre la France et la Norvège.

M. Margaine, questeur, informe la Chambre qu'un train partira demain de la gare Saint-Lazare, à midi 17, pour la gare du Champ-de-Mars et la gare du Trocadéro.

M. le ministre des finances fait remarquer que, pour éviter l'encombrement, il sera nécessaire que MM. les députés entrent par la porte du Trocadéro.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. Rœderer, à Reims. M. Rœderer expose que la sous-commission avait conclu à la validation de l'élection; le bureau n'a pas adopté ces conclusions.

M. Versigny maintient les conclusions du rapport tendant à l'invalidation. Après une réplique de M. Rœderer, M. Robert Mitchell demande que le vote soit renvoyé à jeudi, parce qu'on n'a pas entendu la justification de M. Rœderer.

L'orateur ajoute que, si l'élection de M. Rœderer est invalidée, elle le sera de parti pris. Le président rappelle M. Robert Mitchell à l'ordre.

L'élection de M. Rœderer est invalidée à main levée. La Chambre discute l'élection de M. Fairé, à Angers.

M. Fairé défend son élection. M. Cantagrel, rapporteur, soutient les conclusions du rapport.

La Chambre n'étant plus en nombre, renvoie le vote à jeudi.

LÉTTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 30 avril 1878.

Dans les régions officielles comme dans le monde parlementaire, on est exclusivement préoccupé par les détails de la cérémonie de demain. Tout semble arrangé et cependant bien des choses ne sont pas jusqu'à présent réglées.

M. le général Loysel demande le renvoi à demain. Le renvoi est repoussé. Les autres articles sont adoptés. Le Sénat s'ajourne à jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 avril 1878

Présidence de M. J. Grévy. La séance est ouverte à 2 heures 30.

M. le président donne communication à la Chambre d'une dépêche par laquelle M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce fait connaître les dispositions adoptées pour la participation du Sénat et de la Chambre des députés à la cérémonie d'inauguration de l'Exposition universelle.

M. Proust demande la mise en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance de la proposition relative aux officiers. (Assentiment.)

M. le ministre des finances dépose au nom de M. le ministre des affaires étrangères un projet de loi portant approbation d'une convention postale entre la France et la Norvège.

M. Margaine, questeur, informe la Chambre qu'un train partira demain de la gare Saint-Lazare, à midi 17, pour la gare du Champ-de-Mars et la gare du Trocadéro.

M. le ministre des finances fait remarquer que, pour éviter l'encombrement, il sera nécessaire que MM. les députés entrent par la porte du Trocadéro.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'élection de M. Rœderer, à Reims. M. Rœderer expose que la sous-commission avait conclu à la validation de l'élection; le bureau n'a pas adopté ces conclusions.

M. Versigny maintient les conclusions du rapport tendant à l'invalidation. Après une réplique de M. Rœderer, M. Robert Mitchell demande que le vote soit renvoyé à jeudi, parce qu'on n'a pas entendu la justification de M. Rœderer.

L'orateur ajoute que, si l'élection de M. Rœderer est invalidée, elle le sera de parti pris. Le président rappelle M. Robert Mitchell à l'ordre.

L'élection de M. Rœderer est invalidée à main levée. La Chambre discute l'élection de M. Fairé, à Angers.

M. Fairé défend son élection. M. Cantagrel, rapporteur, soutient les conclusions du rapport.

Les trains du matin et du soir à la gare du Nord amènent, dit-on, en moyenne, depuis dimanche, de dix à douze mille voyageurs par jour; à la gare de l'Est, le chiffre quotidien des arrivants étrangers n'a pas encore dépassé deux mille.

Je dois constater qu'une salutaire réaction semble s'être opérée dans les dispositions rapaces de certains restaurateurs, cafetiers et maîtres d'hôtel qui j'ai eu occasion de vos signaler il y a déjà quelque temps.

Ainsi les principaux établissements de ce genre n'ayant augmenté leurs prix que dans une proportion relativement modérée, cet exemple paraît devoir être suivi par tous ceux d'un ordre plus ou moins inférieur.

Les conversations échangées hier et ce matin encore, entre députés aussi bien qu'entre sénateurs, prouvent que, dans tous les groupes, on a senti la nécessité de faire trêve à la politique et à ses revendications pendant quelques jours.

La vérité est que M. Scheurer-Kestner a été invité par le général Borel, à venir prendre, dans les bureaux de la guerre, communication de toutes les pièces se rattachant à la révocation de MM. Joachim et Laloz et cette communication a décidé de l'enterrement du projet d'interpellation.

Le tapage dont ces révocations ont été l'occasion se traduira sans doute en une proposition de loi pour régler l'état des officiers de la territoriale; mais, même sans cette hypothèse c'est une affaire de trop longue haleine pour qu'on puisse désormais y rattacher un intérêt immédiat.

Pour la pétition du major Labordère, M. Gambetta estime que ce qui a surtout contribué, en irritant la commission, à la décider à porter l'affaire à la tribune, c'est la dernière lettre du général Borel, qui semblait ne faire aucun cas de l'intervention parlementaire.

C'est seulement au retour de M. Albert Joly, en tournée de commissaire enquêteur dans les départements, que le jury d'honneur qui a décidé que M. Bonnet-Duverdier devait donner sa démission, se réunira de nouveau pour statuer sur la situation faite à ce personnage par le verdict des électeurs

— Eh bien ! non, fit l'intendante de la maison rouge, ce n'est pas cette figure-là qu'il faut montrer aux gens d'ici. Ici on n'aime point les pleurs; on n'aime point le chagrin. On veut vivre dans le plaisir et dans la joie, et l'on ne pardonne point aux fronts moroses. Il faut être gai — ou du moins le paraître — si tu veux plaire !

— Mais je ne veux pas plaire ! répliqua Rahel, avec la fermeté d'accent, la fierté du regard, et l'expression de physionomie froide, presque marmoréenne, qu'elle savait au besoin prendre mieux que personne.

— Ah ! tu ne veux pas plaire ? fit l'autre, en l'examinant avec une curiosité qu'elle ne prit même pas la peine de cacher... mais, alors, que viens-tu faire ici ?

— Je n'y suis pas venue, répliqua la Circassienne; on m'y a amenée... ce qui n'est pas la même chose !

— C'est possible ! mais, enfin, t'y voilà ! et tu dois tout faire, à présent, pour te concilier la faveur de celui auquel tu appartieras désormais. Je puis te dire moi qui le connais, que ce sera pour toi chose aisée, car je sais qu'il te veut déjà du bien.

Ces paroles qui, pour tout autre, eussent paru pleines de promesses, étaient pour Rahel grosses de menaces. — et elles redoublaient en elle des terreurs dont la cause se lui est maintenant que trop connue.

— On ne veut donc pas faire de moi une esclave comme une autre ? murmura-t-elle avec une tristesse poignante. Ah ! je ne me demande pas mieux que de travailler... Je ferai volontiers les plus durs besognes de la maison. Je suis grande et déjà forte, et la rude tâche ne me fait point peur...

— Tu n'as pas payé au poids de l'or pour te faire froter les meubles et laver la vaisselle. S'il nous achetaient tous à ce taux-là l'entretien de sa maison lui coûterait vraiment cher. Tâche donc d'être raisonnable, de comprendre la situation, de voir les choses comme elles sont, et de te résigner à ton sort... c'est encore ce que tu peux faire de mieux... Je te quitte... mais je vais t'envoyer deux femmes pour t'habiller. Tu soupes ce soir avec le maître.

Il y a des invitations qui sont des ordres. Rahel le sentait bien. Les dernières paroles d'Aïssa (ainsi se nommait la gouvernante) la glacèrent de terreur. Elle n'eût préféré cent fois manger son pain sec dans une chambre misérable que s'asseoir à la table somptueuse de ce maître, qui pouvait devenir un tyran... mais elle comprenait bien qu'il y a des résistances impossibles; elle devait se montrer docile et résignée, jusqu'à ce que de coupables violences l'eussent condamnée à faire appel à son désespoir. (A suivre)